



Guide du linge du CPN	Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
	Version : 05
	Date (de cette version) : Octobre 2024
	Page 1

Délai de **révision tous les 2 ans** – Service **émetteur** : Lingerie relais

Auteur (de cette version)	Vérificateur	Approbateur (sur le fond et la forme)
I. MARCHAL	L. WEBER L.CUVILLIER	M. SEUROT F. MANGEONJEAN

Signatures via le logiciel GED

Évolutions inscrites dans cette version :

- Mises à jour complètes du document suite au groupe de travail « Projet hôtelier »

Destinataires :

- Directeur DALST, directeur des soins DOSSUQ
- Cadres supérieurs de santé et cadres de santé de toutes les unités (dont MAS)
- Responsable des services techniques
- Président du CQSS
- Ingénieur logistique DALST
- Responsable de la restauration
- Responsable de la lingerie relais
- Responsable du service transport

Nécessité institutionnelle d’une **version papier** : ☒ Uniquement annexes 2 - 10 : **affichage dans les unités**

Mots clés complémentaires (autre le titre) : lingerie relais blanchisserie tenue vestiaire

Doc lié (autre les annexes) :

Distribution du linge propre – Ramassage du linge sale » - CPN-TRA-MOP-0046



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 2

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

DÉFINITIONS 4

CHAPITRE 1 : TRAITEMENT DU LINGE, FILIERE LINGE SALE 5

1.1 – LE CIRCUIT DU LINGE SALE 5

1.1.1 – LINGE SALE PRIS EN CHARGE PAR LE GCS SUD LORRAINE..... 5

1.1.1.1 - Linge sale dans les unités 5

1.1.1.2 - Collecte du linge sale par le service transport du CPN..... 6

1.1.1.3 - Délai de traitement de la blanchisserie du GCS Sud Lorraine 7

1.1.2 - LINGE SALE PRIS EN CHARGE PAR LA LINGERIE RELAIS DU CPN 7

1.1.3 – TRAITEMENT DU LINGE PERSONNEL DES PATIENTS DES UNITES DE SOINS 8

1.1.4 – ARTICLES SPECIFIQUES 8

CHAPITRE 2 : TRAITEMENT DU LINGE, FILIERE LINGE PROPRE 9

2.1 – LIVRAISON DU LINGE PROPRE 9

2.2 – GESTION DU LINGE PROPRE..... 9

2.2.1. REGLES D’HYGIENE 9

2.2.2. LE LOCAL LINGE PROPRE 9

2.2.3 – LA RECEPTION DU LINGE PROPRE (LINGE HOTELIER ET LINGE PATIENT) 10

2.2.4 - UTILISATION DU CHARIOT DE DISTRIBUTION DU LINGE PROPRE 10

2.3. – LES TENUES PROFESSIONNELLES 10

2.3.1 – LOCAL VESTIAIRE 11

2.3.2 – LES CASIERS INDIVIDUELS 11

CHAPITRE 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU MAGASIN LINGERIE 12

3.1 – DÉLIVRANCE DES ARTICLES NEUFS PAR LE MAGASIN LINGERIE 12

3.1.1. VETEMENTS PROFESSIONNELS 12

3.1.1.1 - Distribution..... 12

3.1.1.2 - Changement d’affectation, complément de trousseau des vêtements professionnels..... 13

3.1.1.3 - Équipement de Protection Individuel (EPI) 13

3.1.1.4 - Précautions complémentaires aux précautions standard 13

3.1.2 – SECTEUR MARQUAGE 13

3.1.2.1 - Modalité de marquage des vêtements professionnels 13

3.1.2.2 - Modalité de marquage du linge patient 14

3.1.3 – LINGE NON MARQUE DESTINE AUX PATIENTS 14

3.2 – DÉLIVRANCE D’ARTICLES À USAGE UNIQUE ET MATELASSERIE PAR LA LINGERIE RELAIS..... 14

3.2.1. SECTEUR USAGE UNIQUE 14

3.2.1.1 – Définition 14

3.2.1.2 – Modalité d’attribution et de livraison 14

3.2.1.3 – Retour..... 15

3.2.2. SECTEUR MATELASSERIE..... 15

3.2.2.1 – Définition 15

3.2.2.2 – Réforme oreillers non lavables, housse matelas et matelas 15

3.2.2.3 – Demande de matelas de lit supplémentaire ou en cas d’urgence..... 15

ANNEXES 16



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 3

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION DE TOUS LES PROFESSIONNELS AU CPN – PORT DES TENUES PROFESSIONNELLES DANS LES UNITES DE SOINS (HC, HJ, CMP) 16

ANNEXE 2 : MODALITES DE TRI DU LINGE SALE DANS LES UNITES DE SOINS 16

ANNEXE 3 : LES PRECAUTIONS STANDARD 16

ANNEXE 4 : LES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES AUX PRECAUTIONS STANDARD 16

ANNEXE 5 : LES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES TYPE CONTACT C 16

ANNEXE 6 : LES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES TYPE GOUTTELETTES « G » ET AIR « A » 16

ANNEXE 7 : TRAITEMENT DU LINGE PERSONNEL DES PATIENTS DES UNITES DE SOINS 16

ANNEXE 8 : MODIFICATION DE LA LIVRAISON DE LINGE PROPRE 16

ANNEXE 9 : HYGIENE DES MAINS..... 16

ANNEXE 10 : CHARTE DU VESTIAIRE 16

ANNEXE 11 : DEMANDE D’APPROVISIONNEMENT 16

ANNEXE 12 : BON DE COMMANDE : USAGE UNIQUE..... 16



Guide du linge du CPN

Réf. : **CPN-LIN-GUI-0013**

Version : **05**

Date (de cette version) : **Octobre 2024**

Page 4

INTRODUCTION

L'objet de ce guide est de présenter à l'ensemble du personnel du CPN le circuit du linge au sein de l'établissement tant au niveau du traitement du linge sale que de la mise à disposition du linge propre pour la prise en charge des patients.

La prestation « traitement du linge sale » est confiée aux blanchisseries du GCS Sud Lorraine.

La gestion du linge propre relève de la Lingerie Relais du CPN dont l'objectif est de répondre aux besoins des professionnels et des patients en respectant les grands principes d'une démarche qualité destinée aux blanchisseries (norme R.A.B.C).

La lingerie relais a en charge :

- La réalisation des dotations de linge propre des unités de soins
- La distribution du linge propre dans les unités de soins par le service transport du CPN
- Le marquage du linge, l'attribution des tenues professionnelles
- Le suivi des réformes dans le cadre de l'activité de la Lingerie Relais CPN (secteur distribution et secteur magasin)
- Le traitement de certains articles textiles
- Le suivi des bonnes pratiques de gestion du linge dans les UF.

DÉFINITIONS

Linge contaminé : Linge provenant d'un patient porteur d'une infection transmissible (exemple : gastro-entérite, parasites ...)

Linge hôtelier : Linge plat (draps, taies d'oreillers, draps de bain, serviettes de toilette, gants de toilette, bavettes ...)

Linge propre : Tout linge qui est stocké dans la limite de 72h. Au-delà de cette période, le linge stocké non utilisé est considéré comme du linge sale.

Linge patient : Linge d'habillement du patient ou du résident en fonction de la structure.

Linge sale : Tout linge qui quitte le local linge propre où il est stocké dans la limite de 72h. Au-delà de cette période, le linge stocké non utilisé est considéré comme du linge sale.

Vêtements professionnels : Tenues destinées aux professionnels dans l'exercice de leurs fonctions (tuniques et pantalons, blouses), vêtements professionnels des services logistiques et techniques.

Se référer à « [Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins \(HC, HJ, CMP\)](#) » [CPN-DSO-MOP-0172](#)



Guide du linge du CPN

Réf. : **CPN-LIN-GUI-0013**

Version : **05**

Date (de cette version) : **Octobre 2024**

Page 5

Chapitre 1 : Traitement du linge, filière linge sale

1.1 – LE CIRCUIT DU LINGE SALE

1.1.1 – Linge sale pris en charge par le GCS Sud Lorraine

Le linge est considéré comme sale dès lors qu'il quitte le local linge propre où il est stocké dans la limite de 72h. Au-delà de cette période, le linge stocké non utilisé est considéré comme du linge sale.

1.1.1.1 - Linge sale dans les unités

➤ Tri du linge sale

Le linge sale est exclusivement collecté dans des sacs en tissus (rayés ou unis) selon une modalité de tri définie par le GCS Sud Lorraine.

Se référer à « [Modalités de tri du linge sale dans les unités de soins](#) » [CPN-LIN-MOP-0001](#)

Important :

Les porte-sacs doivent impérativement être stockés dans les locaux de linge sale après utilisation.

➤ Acheminement des sacs de linge sale

Il appartient aux professionnels d'acheminer les sacs de linge sale, y compris les sacs contenant les tenues professionnelles dans les locaux de linge sale.

Les sacs de linge doivent être évacués quotidiennement quelle que soit la quantité d'articles contenue dans les sacs.

Le port d'un tablier plastique à usage unique est recommandé pour l'évacuation du linge sale afin de protéger la tenue professionnelle.

Se référer à « [Les précautions standard](#) » [CPN-CLI-MOP-0069](#)

Les sacs sont déposés par les équipes soignantes soit dans :

- Les Rolls mis à disposition dans les locaux de linge sale :
 - Etagère relevée
 - Portes fermées
- Les bacs prévus à cet effet
- Les locaux de linge sale pour les sites extérieurs.

Ne jamais déposer de sacs de linge sale à même le sol.

Important :

Les housses recouvrant les rolls du GCS doivent être ôtées et déposées dans le roll
SAUF pour LA MAS.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013

Version : 05

Date (de cette version) : **Octobre 2024**

Page 6

Remarques :

- Les sacs de linge sale doivent être correctement fermés
- **Ne pas remplir les sacs et les filets au-delà des 2/3**
Exemples : 10 draps / sac au maximum
50 gants de toilette / filet au maximum
- Les **gants de toilette** doivent être mis dans **des filets au nom du service fermés** et renforcés par un **rilsan** pour éviter la perte lors du traitement.
- La commande des rilsans est à transmettre par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com
 - Linge sale contaminé

La collecte et le traitement du linge contaminé sont strictement encadrés.

Le linge sale hôtelier contaminé est éliminé, non trié, dans un sac plastique hydrosoluble fermé et mis dans un sac rayé jaune/blanc en tissu.

Si le linge contaminé est non marqué, contacter la lingerie relais.

Se référer à

- « [Modalités de tri du linge sale dans les unités de soins](#) » [CPN-LIN-MOP-0001](#)
- « [Précautions complémentaires aux précautions standard](#) » [CPN-CLI-MOP-0075](#)
- « [Précautions complémentaires type Contact C](#) » [CPN-CLI-MOP-0094](#)
- « [Précautions complémentaires type Gouttelettes « G » - Air « A »](#) » [CPN-CLI-MOP-0095](#)

1.1.1.2 - Collecte du linge sale par le service transport du CPN

Les rolls, caisses et sacs sont collectés par le service transport du CPN du lundi au vendredi :

- Camion tournée intérieure du CPN – entre 10h et 12h chaque jour pour les unités sur le site de Laxou.
- Navette pour les pôles de Lunéville, Toul et Pont-à-Mousson, ainsi que les unités extérieures sur Nancy et ses environs, en même temps que les autres livraisons.
- Tournée de linge extérieure pour les autres unités
- Cf. doc « [Distribution du linge propre – Ramassage du linge sale](#) » [CPN-TRA-MOP-0046](#)

Respectant le principe de séparation du linge propre et du linge sale, la collecte du linge sale s'opère en fin de tournée ou de journée pour l'ensemble des unités. La navette extérieure comporte plusieurs compartiments permettant le transport de linge sale et de linge propre.

Les sacs sont stockés pour 24h dans la zone tampon de la Lingerie relais du CPN puis sont acheminés le lendemain aux blanchisseries du GCS Sud Lorraine pour traitement. Les sacs collectés le vendredi sont acheminés le lundi.

Pour mémoire, les livraisons et collectes de linge ne se font pas les samedis et dimanches.

Remarque :

- En cas de **jours fériés qui précèdent ou suivent le weekend**, un passage est organisé dans les unités du site de Laxou afin de limiter le stockage de sacs de linge sale et permettre d'acheminer le linge sale dès le lundi ou le mardi.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 7

1.1.1.3 - Délai de traitement de la blanchisserie du GCS Sud Lorraine

Le délai de lavage et de restitution du linge à la Lingerie relais du CPN (secteur distribution linge propre) est le suivant :

- Linge hôtelier et vêtements professionnels : 48h après réception aux blanchisseries du GCS, restitution à la lingerie Relais du CPN puis envoi dans les unités, soit un délai total de 4 jours.
- Linge des patients : 96 h maximum après réception aux blanchisseries du GCS, restitution à la lingerie Relais du CPN puis envoi dans les unités, soit un délai de 6 jours maximum.

1.1.2 - Linge sale pris en charge par la lingerie relais du CPN

Le maintien d’une laverie relais au CPN se justifie par la volonté de conserver une activité de laverie de proximité concernant des articles divers.

Nature du linge pris en charge par la Lingerie Relais			
<u>Articles mis en sac rayé brun</u>			
TYPE DE LINGE	ARTICLES	UNITES CONCERNEES	MODALITES DE PRISE EN CHARGE
HOTELIER	Pyjama et chemise fendue spéciale grande taille <i>(mis en filet nominatif de l'unité)</i>	Toutes les unités	Possible tous les jours
	Sac rayé brun/blanc		
	Linge hôtelier divers enfant (draps, turbulette...)	HJ MAXEVILLE - HJ ACCORD'AGE	
	Nappe de la communauté	Service Restauration	
	Petites housses des rolls CPN	Lingerie Relais	
	Draps housse et draps plats 2 pers	Service INTERNAT	
PATIENT	Linge patient non marqué <i>(mis en filet nominatif de l'unité)</i>	Toutes les unités	



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 8

TYPE DE LINGE	ARTICLES	UNITES CONCERNEES	MODALITES DE PRISE EN CHARGE
PROFESSIONNEL	Blouson, parka, Sweat polaire, Gilet sans manche, Bonnet, tour de cou, ...	Toutes les unités	Possible tous les jours
	Chasuble spéciale	2NPS	Uniquement le Mercredi
	Tenue de sport animateur/éducateur sportif	SERVICES CONCERNES	Possible tous les jours
	Tenue spécifique du service SECURITE	SERVICE SECURITE	
SPECIFIQUE	Matériel de contention, Entrave	Toutes les unités	Contacter la Lingerie Relais
	Peluches - jouets- balle de piscine		
	Bandeaux de sol	Service Transport	Possible tous les jours
La Lingerie relais traite les articles reçus en fonction de l'organisation de la journée et dans le but d'optimiser au maximum 2 machines à laver et séchoirs à disposition			

Le linge sale traité par la laverie relais est collecté dans des sacs rayés brun/blanc et intègre le même circuit de collecte que le linge sale confié à la blanchisserie du GCS.

Important :
Les **sacs rayés brun/blanc** doivent être positionnés sur **les crochets présents en zone sale** pour permettre leurs retraits par les chauffeurs et la prise en charge par la lingerie relais du CPN.

Ces sacs sont traités par l'équipe de la lingerie relais du CPN, quotidiennement, dans des locaux répondant au principe de la séparation des zones propres et sales, et de la marche en avant. Les délais de lavage et de restitution dans les unités sont de 72h en général. Selon l'activité ces délais peuvent être augmentés (120 h au maximum)

1.1.3 – Traitement du linge personnel des patients des unités de soins

Pour le linge de patients des unités de soins sans moyen de traitement, se référer à :

« [Traitement du linge personnel des patients des unités de soins](#) ». [CPN-LIN-MOP-0167](#)

1.1.4 – Articles spécifiques

Peluches, jouets, balles de piscine : contacter la lingerie relais qui mettra à disposition des filets spécifiques.
Attention les articles électroniques et/ou à pile ne sont pas pris en charge.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013

Version : 05

Date (de cette version) : **Octobre 2024**

Page 9

Chapitre 2 : Traitement du linge, filière linge propre

2.1 – LIVRAISON DU LINGE PROPRE

Le linge propre est livré, selon les unités, soit en :

- Rolls housés et identifiés à l'UF (unités sur le site de Laxou)
- Caisses vertes (sites extérieurs).

La dotation est fixée en collaboration avec le cadre de santé de l'unité qui est le référent du linge pour son unité :

- Unités d'hospitalisation complète : la dotation hebdomadaire (7 jours de fonctionnement) est répartie de façon égale sur les 5 jours de livraison.
 - En cas de besoin supplémentaire, **remplir** le document :
 « [Modification de la livraison de linge propre](#) » [CPN-LIN-ENR-0002](#)
 Puis le **transmettre par mail** avant 11h pour livraison le lendemain :
lingerie.relais@cpn-laxou.com;
- Autres unités : la commande spécifique de l'unité est à transmettre, **par mail, 48h avant le jour de livraison**, après avoir renseigné l'état du stock et la demande de complément de linge en conséquence.
 - *Si besoin le document original est à demander au cadre de santé*

La fréquence de livraison est adaptée selon les besoins des unités.

La livraison est assurée par le service transport du CPN du lundi au vendredi :

- Tournée intérieure CPN – entre 7h30 et 10h00 chaque jour pour les unités sur le site de Laxou.
- Tournée extérieure – Une à plusieurs fois réparties sur la semaine.
- Cf. doc « [Distribution du linge propre – Ramassage du linge sale](#) » [CPN-TRA-MOP-0046](#)

2.2 – GESTION DU LINGE PROPRE

2.2.1. Règles d'hygiène

- Respecter le mode opératoire
 - « [Hygiène des mains](#) » [CPN-CLI-MOP-0086](#)
- Porter une tenue professionnelle propre

2.2.2. Le local linge propre

Le local linge propre est un local dédié et fermé à clé. Il est recommandé de ranger séparément le linge dit hôtelier du linge patient.

Il est interdit de stocker d'autres articles ou d'utiliser cette pièce comme dépendance.

Remarque : ne pas multiplier les locaux de stockage du linge propre afin de permettre une visualisation rapide de l'état du stock.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013

Version : 05

Date (de cette version) : Octobre 2024

Page 10

2.2.3 – La réception du linge propre (linge hôtelier et linge patient)

Traiter le linge propre dès réception dans l'unité de soins.

Remarque : ranger le linge pour permettre une utilisation du plus ancien en premier

Les rolls et les caisses de livraison vides sont systematiquement évacués dans les locaux de linge sale dédiés **avant 10h**.

Les rolls de linge propre une fois vidés servent à stocker les sacs de linge sale dans les locaux de linge sale des UF.

Les rolls de linge appartenant au GCS Sud Lorraine doivent impérativement être remis dans le circuit sale après livraison et rangement du linge propre. Ils permettent le transport du linge sale aux blanchisseries du CSG où ils sont désinfectés avant leur utilisation pour la livraison du linge propre.

Important :

- Les housses recouvrant les rolls doivent être enlevées et déposées dans le roll (sauf MAS)
- L'étagère des rolls doit être mise en position verticale pour stocker les sacs de linge sale

2.2.4 - Utilisation du chariot de distribution du linge propre

- Mettre uniquement le nombre suffisant d'articles correspondant à la consommation des patients présents
- Vider le chariot en fin d'utilisation
- Désinfecter le chariot et le ranger dans le local Linge propre

Remarque :

Après la désinfection, il est alors possible de préparer le chariot de linge propre pour le lendemain matin.

2.3. – LES TENUES PROFESSIONNELLES

Le vestiaire est un local destiné au change de la tenue vestimentaire du personnel.

Chaque agent dispose d'un casier pour le dépôt de ses affaires personnelles.

Les tenues professionnelles doivent impérativement être stockées dans les vestiaires du personnel.

Se référer :

- « [Charte du vestiaire](#) » [CPN-LIN-CHA-0001](#)
- « [Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins \(HC, HJ, CMP\)](#) » [CPN-DSO-MOP-0172](#)



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 11

2.3.1 – Local Vestiaire

L'accès au vestiaire est exclusivement réservé au personnel du service.
Il ne doit pas constituer un lieu de stockage des objets du service ou du personnel (vélo, parasol, fauteuils roulants ...) même de façon transitoire (journée ...).

Il contient les casiers individuels et le « stock » de tenues professionnelles propres.
Il est équipé au minimum d'un lave-main, d'une poubelle et d'un porte sac pour tenues professionnelles. Il peut également être pourvu d'un sanitaire et/ou douche.

2.3.2 – Les casiers individuels

Chaque casier est identifié au nom et prénom de l'agent l'occupant.
L'entretien du casier est à la charge de l'agent.
Il contient uniquement les tenues professionnelles (linge plié) et les vêtements personnels de l'agent.
La propreté doit être respectée.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 12

Chapitre 3 : Modalités de fonctionnement du magasin lingerie

3.1 – DÉLIVRANCE DES ARTICLES NEUFS PAR LE MAGASIN LINGERIE

Les horaires d'ouverture du magasin lingerie sont les suivants :

- Du lundi au jeudi, de 8h à 10h et de 13h30 à 15h30,
- Le vendredi de 8h à 10 h (fermé l'après-midi)

3.1.1. Vêtements professionnels

3.1.1.1 - Distribution

Le magasin délivre les tenues professionnelles aux nouveaux arrivants suite à la réception du formulaire « [demande d'approvisionnement](#) » [CPN-AAP-ENR-0115](#) dûment complété, signé par le cadre de l'unité et à transmettre par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com

Un trousseau est attribué à chaque professionnel intervenant sur une unité d'hospitalisation complète ou assimilée, suivant la procédure disponible sur QUALIOS :

« [Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins \(HC, HJ, CMP\)](#) » [CPN-DSO-MOP-0172](#)

Les cadres de santé doivent signaler tous mouvements de personnel (embauche temporaire ou définitive, mutation d'UF, départ arrêt maladie de longue durée...) le plus tôt possible à la Lingerie relais, par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com
En cas de longue maladie ou de départ définitif, les tenues doivent être rendues au magasin lingerie.

Un trousseau de tunique et pantalon est mis à disposition des étudiants IFSI et IFAS qui intègrent des unités en HC, voir modalités :
« [Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins \(HC, HJ, CMP\)](#) » [CPN-DSO-MOP-0172](#)

Remarque : Il est recommandé de se présenter au magasin dès la confirmation de son embauche compte tenu des délais d'approvisionnement.



Guide du linge du CPN	Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
	Version : 05
	Date (de cette version) : Octobre 2024
	Page 13

3.1.1.2 - Changement d’affectation, complément de trousseau des vêtements professionnels

Seule la lingerie relais est habilitée à prononcer la réforme des vêtements professionnels ou la demande de complément de trousseau.

- **Changement d’affectation** : tout changement d’affectation doit être signalé par l’agent concerné ou le cadre du nouveau service. Celui-ci doit en informer le magasin lingerie par e-mail lingerie.relais@cpn-laxou.com.
- **Complément de trousseau** : en cas de perte ou de changement de taille, il appartient à chaque agent de se rendre au magasin de la lingerie relais avec son trousseau
- **Réforme suite usure ou dégradation** : seule la lingerie relais est habilitée à prononcer la réforme d’une tenue professionnelle. L’agent reçoit une tenue neuve en échange de l’ancienne.

3.1.1.3 - Équipement de Protection Individuel (EPI)

La demande se fait sur le formulaire « [demande d’approvisionnement](#) » [CPN-AAP-ENR-0115](#) dûment complété, signé par le cadre de l’unité et à transmettre par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com

Exemples : casque, gants, harnais ...

3.1.1.4 - Précautions complémentaires aux précautions standard

Pour tout patient nécessitant des précautions complémentaires aux précautions standard, contacter l’Équipe Opérationnelle d’Hygiène (Poste 5175).
Exemples : masque, surblouse à usage unique, gant de toilette à usage unique, ...

3.1.2 – Secteur marquage

Sont concernés les tenues professionnelles et le linge des patients.

3.1.2.1 - Modalité de marquage des vêtements professionnels

Le marquage se fait sur des étiquettes imprimées et thermo-encreées conformément à la procédure ci-dessous :

« [Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins \(HC, HJ, CMP\)](#) » [CPN-DSO-MOP-0172](#)



Guide du linge du CPN	Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
	Version : 05
	Date (de cette version) : Octobre 2024
	Page 14

3.1.2.2 - Modalité de marquage du linge patient

Pour le linge patient, les étiquettes comportent le nom, prénom du patient.
Tout linge neuf doit être déposé à la lingerie relais par un professionnel soignant. Ce linge est soumis à un inventaire.
Dès que le linge est marqué par la lingerie relais, un professionnel soignant vient le retirer au magasin lingerie, aux heures d'ouverture.

Pour le linge « non neuf », il n'est pas soumis à un inventaire. Après marquage, la lingerie relais le renvoie dans le circuit du linge propre.

3.1.3 – Linge non marqué destiné aux patients

Le CPN possède quelques articles textiles provenant de donation. Ils sont à la disposition des unités pour les cas de patients démunis ou si leur trousseau est insuffisant.

Le linge choisi est marqué au nom du patient ou du service. Il sera acheminé par le circuit distribution linge propre.

Nota bene :

Le linge patient doit impérativement être pris en charge par le GCS Sud Lorraine ou exceptionnellement par la Lingerie relais du CPN.
A l'issue d'un traitement au-delà de 4 semaines, il sera demandé au patient d'accepter de marquer le linge ou de prendre à son compte le lavage conformément à :

« [Traitement du linge personnel des patients des unités de soins](#) ». [CPN-LIN-MOP-0167](#)

3.2 – DÉLIVRANCE D'ARTICLES À USAGE UNIQUE ET MATELASSERIE PAR LA LINGERIE RELAIS

3.2.1. Secteur Usage unique

3.2.1.1 – Définition

Les articles à usage unique sont les articles tels que mouchoirs papiers, serviettes en papier, articles d'incontinence ou gynécologiques, ...

3.2.1.2 – Modalité d'attribution et de livraison

La demande se fait sur le « Bon de commande : Usage unique » CPN-LIN-ENR-0003 (fourni par la lingerie relais) dûment complété et signé.
Ce bon doit être adressé exclusivement à la Lingerie relais par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com

Une dotation peut être mise en place au regard du besoin et du fonctionnement de l'unité.
Les articles sont disposés en caddies au nom de l'unité.
Les livraisons sont effectuées une fois par semaine, dans le cadre du circuit linge propre, par le service transport du CPN.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 15

Les caddies vidés doivent être déposés dans le local linge sale et sont collectés, dans le cadre du circuit linge sale, par le service transport.

3.2.1.3 – Retour

Les retours ne sont possibles que durant le mois en cours et doivent être exceptionnels. Le surstock doit être prioritairement utilisé et il convient de diminuer les dotations sur une période donnée ou d'espacer les demandes d'approvisionnement.

3.2.2. Secteur Matelasserie

3.2.2.1 – Définition

La matelasserie concerne les matelas, les housses de matelas et les oreillers non lavables.

3.2.2.2 – Réforme oreillers non lavables, housse matelas et matelas

Pour la réforme d'oreillers non lavables ou la réforme des matelas ou changement de la housse matelas, remplir et faire signer, par le cadre, le formulaire « [demande d'approvisionnement](#) » [CPN-AAP-ENR-0115](#) et le transmettre par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com

- La livraison des oreillers non lavables et des housses matelas est effectuée dans le cadre du circuit linge propre (dans Rolls de dotation du linge propre)
- Pour un matelas réformé :
 - Inscrire dessus « réformé »
 - Le déposer dans le local de linge sale dans la housse de livraison du matelas propre, il sera ramassé par le service transport.
- Si le matelas est encore en état d'utilisation, seule la housse fera l'objet d'une réforme.

En cas de doute sur la salubrité ou l'usure du matelas, il convient de prendre contact avec :

- L'équipe opérationnelle d'hygiène : 03.83.92.51.75
- Et le magasin lingerie relais : 03.83.92.51.03

Les livraisons des **matelas neufs** sont effectuées dans le cadre du circuit linge propre par le service transport.

3.2.2.3 – Demande de matelas de lit supplémentaire ou en cas d'urgence.

Pour une demande de matelas de lit supplémentaire, remplir et faire signer, par le cadre, le formulaire « [demande d'approvisionnement](#) » [CPN-AAP-ENR-0115](#) et le transmettre par mail : lingerie.relais@cpn-laxou.com et contacter la lingerie relais tél : 5103.

Le matelas sera livré dans les plus brefs délais par le service transport.



Guide du linge du CPN

Réf. : CPN-LIN-GUI-0013
Version : 05
Date (de cette version) : Octobre 2024
Page 16

Annexes

Annexe 1 : Identification de tous les professionnels au CPN – Port des tenues professionnelles dans les unités de soins (HC, HJ, CMP)

Mode opératoire : CPN-DSO-MOP-0172

Annexe 2 : Modalités de tri du linge sale dans les unités de soins

Mode opératoire : CPN-LIN-MOP-0001

Annexe 3 : Les précautions standard

Mode opératoire : CPN-CLI-MOP-0069

Annexe 4 : Les précautions complémentaires aux précautions standard

Mode opératoire : CPN-CLI-MOP-0075

Annexe 5 : Les précautions complémentaires type Contact C

Mode opératoire : CPN-CLI-MOP-0094

Annexe 6 : Les précautions complémentaires type Gouttelettes « G » et air « A »

Mode opératoire : CPN-CLI-MOP-0095

Annexe 7 : Traitement du linge personnel des patients des unités de soins

Mode opératoire : CPN-LIN-MOP-0167

Annexe 8 : Modification de la livraison de linge propre

Formulaire : CPN-LIN-ENR-0002

Annexe 9 : Hygiène des mains

Mode opératoire : CPN-CLI-MOP-0086

Annexe 10 : Charte du vestiaire

Affichage : CPN-LIN-CHA-0001

Annexe 11 : Demande d'approvisionnement

Formulaire : CPN-AAP-ENR-0115

Annexe 12 : Bon de commande : Usage unique

Formulaire : CPN-LIN-ENR-0003

Nota bene : Document fourni par la lingerie relais car **spécifique à chaque unité**